

# Qui doit installer un défibrillateur automatique (DAE) ? Où l'installer ?

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes et plus doivent installer un défibrillateur.

Depuis le 1er janvier 2022, certains ERP doivent installer un DAE :

- Les structures d'accueil pour personnes âgées
- Les structures d'accueil pour personnes en situation de handicap
- Les établissements de soins
- Les gares
- Les hôtels-restaurant d'altitude
- Les refuges de montagne
- Les établissements sportifs



## Où installer un DAE ? Les recommandations

Dans un **emplacement visible du public, facile d'accès en permanence pour réduire le délai** de prise en charge de l'arrêt cardiaque.



De préférence en **extérieur** pour être accessible à tout moment au public, par exemple sur le **mur extérieur** d'un bâtiment identifiable et connu des citoyens.

Dans un **boîtier pour le protéger des intempéries** et assurer son maintien dans de bonnes conditions.

En dehors des ERP légalement tenus de s'équiper, **toute personne est libre d'installer un DAE et de contribuer à sauver des vies !**

Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/dae>

